

Gouverneurs à vie. — Messieurs et dames peuvent devenir gouverneurs à vie en souscrivant la somme de \$105.00.

Les paiements des gouverneurs peuvent être faits par divers versements, mais le titre officiel et le droit de vote ne seront donnés qu'au versement final.

Toute personne apportant à l'hôpital un montant de souscription annuelle de \$100 aura le titre de gouverneur à vie.

Souscription annuelle de \$10.00. — Cette souscription annuelle de \$10.00 est généreusement donnée par les gouverneurs à vie et par plusieurs amis de l'Œuvre, auxquels sont invitées de se joindre toutes les personnes charitables.

Dames patronnesses. — La souscription de \$2.00 par année, celle des dames patronnesses, est à la portée de tous.

Enfants souscripteurs. — Les enfants eux-mêmes peuvent devenir membres de l'Hôpital Sainte-Justine en payant 25 cents par année.

Toutes les souscriptions doivent être adressées à Madame Arthur Berthiaume, Hôpital Sainte-Justine, 820, Avenue Delorimier, Montréal.



Les hommes sans caractère peuvent lutter un moment contre l'oubli qui les submerge, mais bientôt, ils s'engloutissent tout vivants dans leur nullité. (CHATEAUBRIAND).

La première règle de conduite dans le malheur est de cacher ses larmes, car le misérable n'est qu'un objet de curiosité ou d'ennui. (CHATEAUBRIAND).

Ni les voluptés de l'orgueil au jour de ses plus grands triomphes, ni les fascinations de la chair à l'heure de ses plus trompeuses délices ne contiennent l'ombre ou l'image de ce qu'est en une âme le culte de Jésus-Christ. (LACORDAIRE).